



FICHE TECHNIQUE ANETH POINTES

Anethum graveolens L.

Origine : Egypte



DESCRIPTION :

Sommités obtenues par déshydratation de la plante *Anethum graveolens L.*

CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES :

Après réhydratation, le goût et l'odeur de l'aneth sont caractéristiques du produit frais. L'aneth doit être exempt d'odeurs étrangères ou anormales, telles que celles pouvant provenir de particules moisies, rances, fermentées ou brûlées. Sa flaveur doit être caractéristique.

CARACTERISTIQUES PHYSICO-CHIMIQUES :

Caractéristiques	Spécifications
Teneur en eau [% (m/m)]	Max. 11,0
Cendres Totales [% (m/m) sur sec]	Max. 15
Cendres insolubles acide [% (m/m) sur sec]	Max 1,5

Caractéristiques	Spécifications
FMAR /g	< 10 000 000
Salmonelles/25g	Absence
E. Coli/g	<100
ASR/g	-
Bac. Cereus/g	< 10 000
Staph. Aureus/g	<10 000
Moisissures/g	< 100 000
Levures/g	< 100 000

DLUO :

3 ans

CONDITIONS DE STOCKAGE :

Le produit doit être stocké dans son emballage, hermétiquement fermé, dans un local bien couvert, bien protégé du soleil, de la pluie et d'une chaleur excessive. Le local doit être sec, exempt d'odeurs désagréables et protégé contre l'entrée d'insectes et autres prédateurs.

CONDITIONNEMENT / PALETTISATION :

VRAC Sacs papier doublés polyéthylène garantis alimentaires ou cartons	SACHETS Polyéthylène garantis alimentaires	UNITE /carton	FLACONS PET	UNITES /carton	FLACONS Verre	UNITES /carton
10 Kg	1 Kg	5	boîte litre	6	106 ml	10
	500 g	10	330 ml	6		
	100 g	25				



*Your complimentary
use period has ended.
Thank you for using
PDF Complete.*

[Click Here to upgrade to
Unlimited Pages and Expanded Features](#)

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES :

- ☞ Règlement CE 1829/2003 et 1830/2003
Produit non soumis à déclaration d'OGM

- ☞ Directive 2003/89/CE et Directive 2006/142/CE
Non présence intentionnelle d'allergènes majeurs

- ☞ Ionisation
Produit non ionisé

- ☞ Conforme à la réglementation européenne relative aux contaminants

Remarque : l'information contenue dans cette fiche technique est celle dont nous disposons, en l'état actuel de nos connaissances. Ce produit est destiné à un usage alimentaire. Il convient à l'utilisateur de se reporter à la législation en vigueur.